



De nombreuses victimes de délinquance d'appropriation et de violences en Guyane

Un cinquième des ménages guyanais ont été victimes d'une délinquance d'appropriation¹ en 2013 ou 2014, deux fois plus qu'en France hexagonale ou aux Antilles. La violence est également très présente en Guyane : nombreux vols avec violence et de violences envers les femmes... Parallèlement, le sentiment d'insécurité est fort, exacerbé chez les femmes, les non diplômés, les victimes de menaces ou d'insultes et dans les quartiers avec une mauvaise réputation, des problèmes de délinquance ou de drogue.

Audrey Naulin

En Guyane, 13 % des ménages ont subi au moins un cambriolage, une tentative de cambriolage ou un vol sans effraction (délinquance d'appropriation) de leur résidence principale ou de leur résidence secondaire en 2013 et 2014 (figure 1). Cette proportion est plus élevée qu'en France hexagonale (6 %) ou aux Antilles (8 %). Les cambriolages ou tentatives de cambriolage de l'habitation principale sont les plus fréquents, touchant 10 % des ménages. Ce sont aussi ceux présentant le taux de plainte le plus élevé : une victime sur deux a formellement déposé plainte, contre seulement une sur quatre pour les vols sans effraction (figure 2).

Les vols sans effraction sont plus nombreux qu'aux Antilles

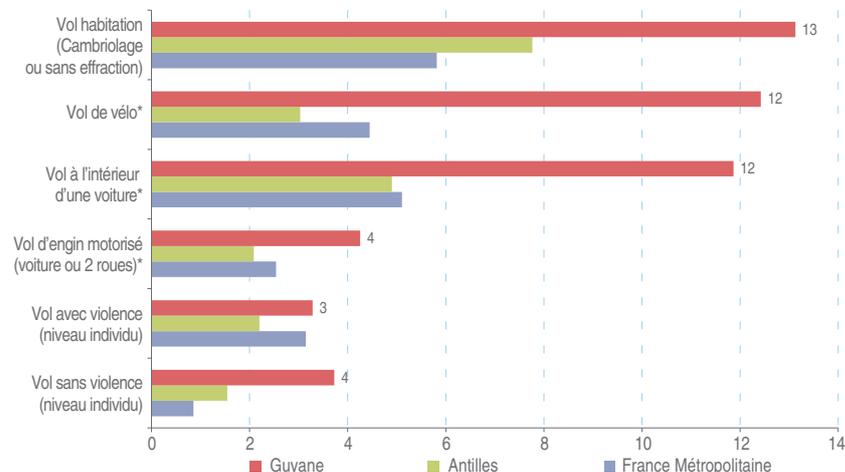
En outre, les victimes de vols sans effraction sont également significativement plus nombreuses en Guyane que dans les territoires de comparaison. Comme en Guadeloupe et Martinique, les bijoux, le matériel hifi-photo-vidéo, le matériel informatique et l'argent (liquide, chèques, cartes ban-

caires) sont les biens les plus dérobés en Guyane lors des cambriolages et vols sans effraction des habitations. Bien que moins fréquents, les vols de vélos, de vêtements, de téléphonie et de matériels électroménagers sont plus abondants qu'aux Antilles. Les vols de deux-roues, motorisés ou non, sont également très fréquents en Guyane.

Ainsi, plus d'un ménage sur dix possédant au moins un vélo a subi un vol ou une tentative de vol, contre moins d'un sur 20 en France hexagonale ou aux Antilles. Comme en Guadeloupe et Martinique, les propriétaires de deux-roues motorisés sont aussi plus souvent victimes de vols en Guyane que dans l'hexagone. En revanche,

1 Une délinquance d'appropriation plus marquée qu'aux Antilles

Taux de victimation par type de délinquance d'appropriation en 2013-2014 (en %)



* Parmi ceux possédant ou ayant possédé ce bien en 2013 ou 2014.

Lecture : 12 % des ménages guyanais disposant au moins d'une voiture ont subi un vol à l'intérieur de celle-ci en 2013 ou 2014. Au niveau individu, 4 % des Guyanais ont subi un vol sans violence.

Source : Enquête Cadre de Vie et Sécurité 2015, Insee.

la différence n'est pas significative pour les vols de voitures, touchant environ 3 % des ménages. En réalité, les vols de deux-roues motorisés sont en volume quasiment aussi fréquents que les vols de voitures en Guyane, alors qu'ils sont trois fois moins nombreux dans l'hexagone et aux Antilles. Outre les taux de victimation, cela s'explique par la faible possession de voiture des ménages Guyanais. Toutefois, les vols à l'intérieur ou sur les voitures sont nombreux, touchant 12 % des propriétaires de véhicules, soit deux fois plus qu'en France hexagonale et qu'aux Antilles. Comme dans les territoires de comparaison, les plaintes pour ce type de délit sont rares, déposées par seulement trois victimes sur dix. Les objets les plus fréquemment volés sont les accessoires automobiles audio-vidéo et les moyens de paiement ou argent liquide.

Parmi les délinquances d'appropriation, les atteintes à la personne sont également plus fréquentes qu'aux Antilles et en France hexagonale, avec 7 % des personnes de 14 ans et plus ayant subi un vol en 2013 ou 2014². La majorité de ces vols sont commis avec des violences ou des menaces, soit deux fois plus que dans l'hexagone, mais également plus qu'en Guadeloupe et Martinique. Ainsi, environ 4 % des Guyanais ont été victimes d'au moins un vol avec violences en deux ans, contre moins de 2 % aux Antilles et moins de 1 % en France hexagonale. Que ce soit avec ou sans violence, une victime sur trois a formellement porté plainte. Tous vols confondus, les objets les plus dérobés sont les téléphones, les bijoux et l'argent liquide, et ils ont lieu majoritairement dans la rue.

Une délinquance enregistrée plus importante qu'aux Antilles et dans l'hexagone

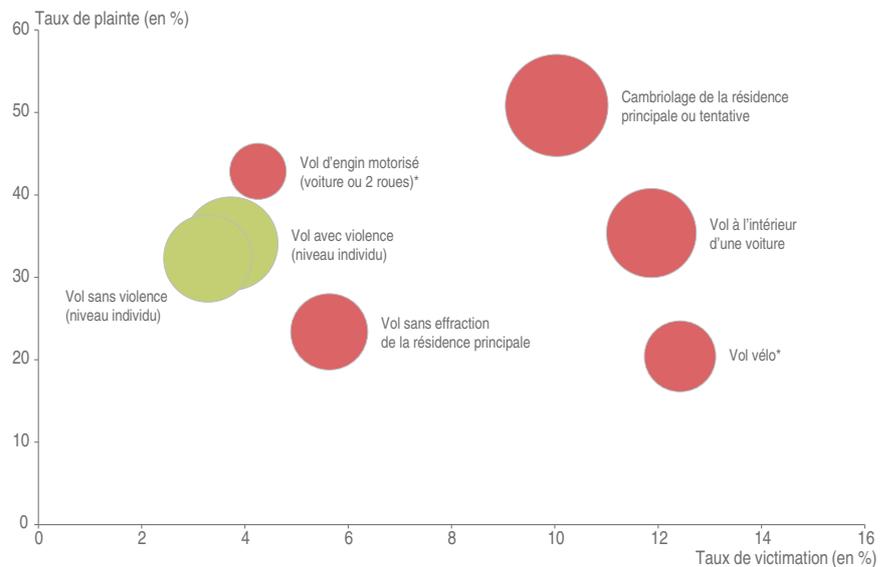
Les enquêtes de victimation, qui interrogent directement les habitants sur des faits de délinquance dont ils ont pu être victimes, diffèrent des statistiques administratives. En effet, les crimes et les délits enregistrés par la police et la gendarmerie ne recensent pas la totalité des infractions commises, notamment parce que toutes les victimes ne se font pas connaître. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc. mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

Les statistiques de la délinquance en 2015 montrent une intensité de violence accrue en Guyane au regard des Antilles et de la France hexagonale (Interstats Info rapide n° 5 – Mai 2016). Avec 1 545 vols violents sans arme dans l'année, le taux guyanais (6,3 pour 1 000 habitants) est trois fois supérieur à celui des Antilles et quatre fois supérieur à celui de l'hexagone. Les vols avec armes (666 dans l'année) sont aussi deux fois plus nombreux par rapport au

2. L'enquête interrogeant les habitants, les vols sur les touristes ne sont pas comptabilisés.

2 Moins de trois victimes de vols de vélo ou de vols sans effraction sur dix portent plainte

Taux de victimation et taux de plainte par type de délinquance d'appropriation en 2013-2014 en Guyane (en %)



* Parmi ceux possédant ou ayant possédé ce bien en 2013 ou 2014.

Note : La couleur des bulles indique le type d'atteinte, en vert : à la personne, en rouge : aux biens. La taille des bulles représente le nombre de victimes. La position des bulles selon l'axe vertical indique le taux de plainte. L'axe horizontal indique le taux de victimation. Lecture : Un ménage sur dix en Guyane a été victime d'un cambriolage ou tentative de cambriolage de sa résidence principale, dont un sur deux a porté plainte.

Source : Enquête Cadre de Vie et Sécurité 2015, Insee.

Encadré 1 – Actions mises en place pour lutter contre les violences envers les femmes en Guyane

Sensibiliser, informer et former constituent le triptyque impératif pour briser l'engrenage des violences envers les femmes. Face à l'augmentation de ces violences, qui ont de lourdes conséquences psychologiques, économiques et sociales, la Guyane a fait de la lutte contre ces violences une priorité politique.

Tout d'abord, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 a permis de consolider les dispositifs de protection en direction des victimes.

Le quatrième plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) a par ailleurs fixé trois priorités :

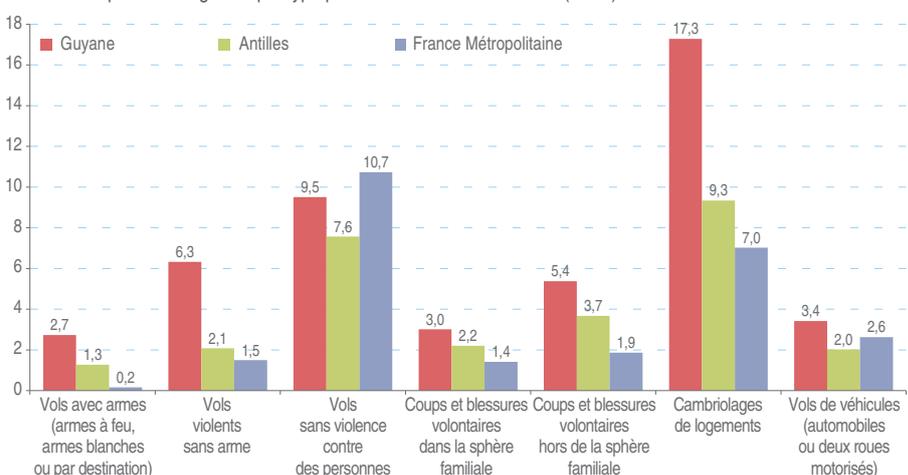
- organiser l'action publique pour qu'aucune violence déclarée ne reste sans réponse ;
- protéger les victimes en assurant leur mise à l'abri et en leur fournissant un accompagnement spécifique ;
- sensibiliser la société pour que les violences faites aux femmes ne soient ni une fatalité ni un tabou.

Ce plan se traduit notamment par la mise en place :

- d'une plateforme téléphonique d'écoute, d'information et d'orientation vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge pour les femmes victimes de violences. Les appels sont anonymes, gratuits depuis un fixe et un portable et la plateforme accessible sept jours sur sept ;
- d'une généralisation du protocole national de traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales. En Guyane, le Parquet a demandé à être saisi sur toutes les mains courantes. Les personnes sont rappelées et incitées à porter plainte. Il peut être amené à enquêter même en l'absence de plainte ;
- d'intervenants sociaux en commissariat et en unité de gendarmerie. Ceux-ci assurent l'accueil actif des victimes ou personnes en détresse nécessitant une aide et un accompagnement social, médical ou juridique.

3 Plus de délinquance enregistrée en Guyane qu'aux Antilles

Taux de délinquance enregistrée par type pour 1 000 habitants* en 2015 (en ‰)



* Pour les cambriolages de logements, il s'agit de taux pour 1 000 logements.

Lecture : 2,7 vols avec armes ont été enregistrés en Guyane pour 1 000 habitants en 2015.

Source : SSMSI – Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Interstats Info rapide n° 5 - Mai 2016.

nombre d'habitants qu'aux Antilles, où ils sont déjà surreprésentés. Il en est de même pour les coups et blessures, dans la sphère familiale ou en dehors, plus fréquents au regard de la population en Guyane que dans les territoires de comparaison. D'autre part, le taux de cambriolage pour 1 000 logements (17,3) est supérieur de huit points à celui des Antilles et de dix points par rapport à l'hexagone.

De nombreux actes de violences physiques et sexuelles, notamment au sein du ménage

Parmi les Guyanais âgés de 18 à 75 ans, 7 % ont subi des violences physiques ou sexuelles en 2013 ou 2014. Cette proportion est significativement supérieure à celle observée en France hexagonale et aux Antilles (5 %). En particulier, la violence au sein des ménages (*définitions*) est très prégnante avec 4 % des individus victimes au sein même du foyer, soit deux fois plus que dans l'hexagone, mais, seulement une victime sur dix porte formellement plainte. Le taux de victimation dans le cercle privé est deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes, touchant particulièrement les jeunes femmes : une Guyanaise âgée de 15 à 39 ans sur dix a été victime de violences physiques ou sexuelles dans son ménage en 2013 ou 2014. Le taux de victimation pour les violences sexuelles hors du ménage est également plus élevé en Guyane qu'en France Hexagonale et aux Antilles. Même si l'agresseur n'est pas un proche, il semblerait qu'il existe un tabou pour ce type de violences (*encadré 2*). Si les femmes sont plus victimes que les hommes de violences au sein du foyer et de violences sexuelles hors ménage, ce n'est pas le cas pour les autres violences hors ménage (insultes, menaces). Par contre, ces dernières touchent plus les jeunes que les plus âgés (*figure 4*). Ainsi, 14 % des 14-39 ans ont reçu des insultes, 9 % des menaces et 4 % des violences physiques hors ménage, alors que ces proportions sont respectivement de 9 %, 4 % et 2 % chez les 40-64 ans, et plus basses encore chez les plus de 65 ans. Pour ce type de délinquance, le taux de plainte augmente avec l'intensité de la violence.

Un fort sentiment d'insécurité dans la population

Que ce soit au sein de leur domicile ou au sein de leur quartier ou village, environ trois Guyanais sur dix se sentent personnellement en insécurité, souvent ou de temps en temps, contre environ un Antillais sur cinq et un Français de l'hexagone sur dix. Les sentiments d'insécurité dans le logement et dans le quartier ou village sont liés (*figure 5*). Ils dépendent tous deux des caractéristiques sociodémographiques des individus. Ainsi, les femmes se sentent plus en insécurité que les hommes, avec un différentiel plus marqué au sein du logement

Encadré 2 – Les dispositifs locaux et les politiques pour lutter contre la délinquance et la violence en Guyane

En 2013, le préfet de la Guyane a mis en place une nouvelle gouvernance sur les questions de sécurité sous forme de réunions hebdomadaires de cellules de coopération opérationnelle qui traitent également des questions de prévention de la délinquance. Mais, le Plan Départemental de la Prévention de la Délinquance en Guyane 2014-2017 n'a pu être validé par le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD), comme prévu par la loi, celui-ci n'étant pas encore installé en Guyane.

À défaut de CDPD, plusieurs dispositifs locaux de la prévention de la délinquance existent.

Deux Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) ont été créées en Guyane en 2012 : celle de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, et celle de Kourou. En 2016, une nouvelle ZSP a été créée sur Saint-Laurent-du-Maroni. Le triptyque de ces zones est : – d'accroître la sécurité et la tranquillité de leurs concitoyens en renforçant la coopération entre les services, la présence sur le terrain et les liens avec les habitants. Les trois objectifs principaux sont d'accentuer la lutte contre la sécurité souterraine, de poursuivre la lutte contre les violences, notamment envers les populations les plus fragiles, et plus globalement d'assurer partout la tranquillité de tous.

– d'améliorer la qualité de vie des habitants dans ces secteurs : actions pour la jeunesse, redéfinition de la prévention de la délinquance, amélioration de l'habitat et de l'image des ZSP.

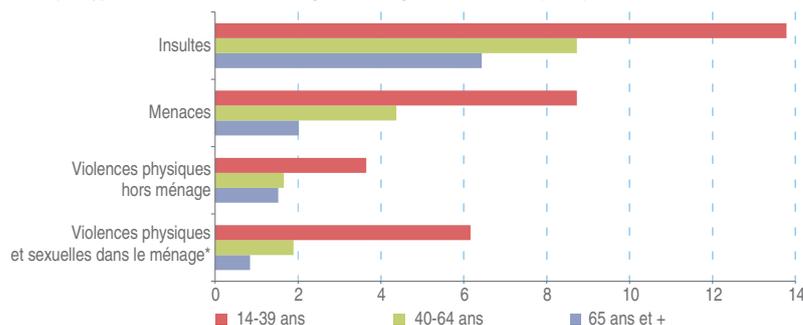
– de renforcer l'action des pouvoirs publics à travers la mise en place d'un partenariat, notamment avec le tissu associatif.

Plusieurs Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) sont installés, notamment à Cayenne, Macouria, Kourou, Rémire-Montjoly, Saint-Laurent-du-Maroni. Leur objectif est de constituer des lieux de prise de décision et de concertation entre les différentes instances sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans les communes. Celui de Cayenne a notamment pour priorité l'éradication des squats et de l'habitat insalubre. Mais, il appuie également diverses actions : l'opération tranquillité seniors, le dispositif Mouché Déboulé pour lutter contre l'alcoolisme, la création de douches municipales, etc. Le CLSPD de Macouria a lui trois axes prioritaires : la lutte contre la délinquance juvénile, l'aide aux victimes (dont les violences faites aux femmes) et la tranquillité publique.

D'autre part, le Plan Sécurité Outre-Mer, présenté en juin 2016 par le Ministre de l'Intérieur et la Ministre des Outre-mer, prévoit spécifiquement pour la Guyane la création d'une antenne Caraïbes de l'Office Central de Répression du Trafic International de Stupéfiants (OCRTIS). La Guyane est également priorisée, avec Mayotte, pour la mise en place de réseaux numérisés pour les services de sécurité et de secours, qui seront déployés d'ici 2020.

4 Le taux de victimation des violences est plus important chez les moins de 40 ans

Taux de victimation par type de violences hors ménage selon l'âge en 2013-2014 (en %)



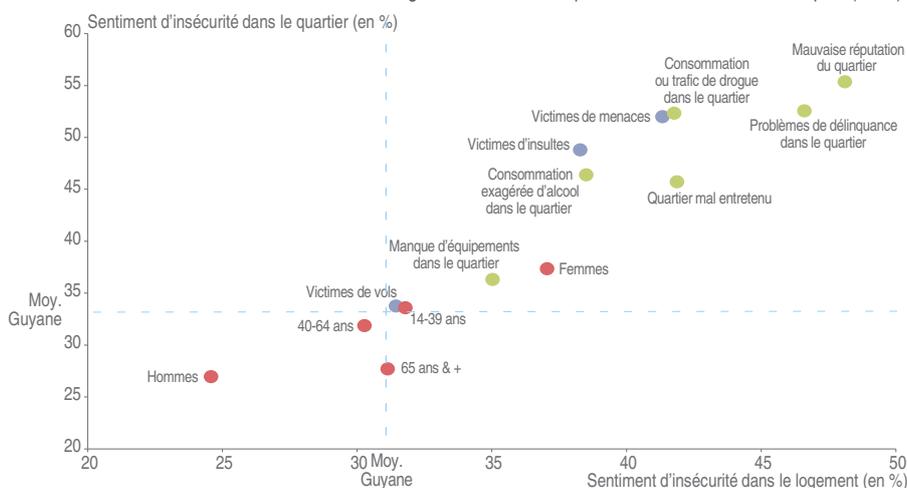
Champ : Personnes de 14 ans et plus. * : Personnes de 18 à 75 ans.

Lecture : 14 % des 14-39 ans ont subi des insultes en 2013 ou 2014, contre 6 % des 65 ans et plus.

Source : Enquête Cadre de Vie et Sécurité 2015, Insee.

5 Le sentiment d'insécurité est plus fort parmi les victimes de menaces et insultes et les individus avec une mauvaise opinion de leur quartier

Part d'individus se sentant en insécurité dans leur logement et dans leur quartier selon leurs caractéristiques (en %)



Champ : Personnes de 14 ans et plus.

Les points rouges correspondent aux caractéristiques sociodémographiques des personnes, les points bleus aux victimes d'atteintes à la personne en 2013 ou 2014, les points verts aux individus ayant des opinions négatives sur le quartier.

Lecture : 37 % des femmes en Guyane se sentent souvent ou de temps en temps personnellement en insécurité à leur domicile, autant dans leur quartier ou village.

Source : Enquête Cadre de Vie et Sécurité 2015, Insee.

que dans le quartier. Les non diplômés se sentent également moins en sécurité que les titulaires au minimum d'un BEP-CAP et a

fortiori que les bacheliers et diplômés du supérieur. En revanche, l'âge n'a que peu d'impact en Guyane sur le sentiment d'insé-

curité dans le logement, même si les seniors semblent se sentir plus en sécurité que les plus jeunes dans leur quartier. ■

Définitions

Délinquance d'appropriation : regroupe les cambriolages ou tentatives de cambriolage et les vols en tous genres (habitations, véhicules, à l'arraché, à la roulotte, etc.).

Cambriolage : on qualifie le vol de cambriolage s'il y a eu effraction, c'est-à-dire si une porte ou une fenêtre est forcée (y compris avec de fausses clés). Par opposition, un vol est dit « sans effraction » si l'entrée s'est faite par une porte ouverte ou si le vol a pu se dérouler sans entrer (vol d'objets accessibles de l'extérieur).

Source

L'objectif de l'enquête dite de « victimation » – Cadre de vie et sécurité (CVS) – est de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes. Cette enquête permet donc de mesurer la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens, la fréquence des plaintes déposées auprès des services de police et de gendarmerie pour chaque type d'atteinte. Elle s'intéresse également aux délits ne faisant pas l'objet d'une plainte. L'enquête s'intéresse en outre aux opinions de l'ensemble de la population (victimes et non-victimes) en matière de cadre de vie et de sécurité.

Méthodologie d'enquête : du protocole de collecte à la précision des résultats

Chaque année depuis 2007, l'Insee, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et depuis 2015, le Service statistique de la sécurité intérieure (SSMSI), réalisent une enquête de victimation intitulée « Cadre de vie et sécurité » (CVS). Elle s'est déroulée en 2015 pour la première fois en Guadeloupe, Martinique et Guyane en partenariat avec la Direction Générale des outre-mer. Il s'agit d'une enquête en population générale, auprès d'un échantillon de logements ordinaires. Plus de 2 100 ménages ont répondu en Guadeloupe et Martinique, et 1 500 en Guyane.

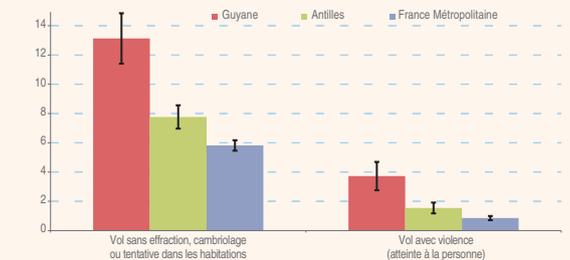
Ainsi l'enquête CVS interroge un échantillon représentatif de la population sur les violences subies. Les résultats doivent donc être vus comme des ordres de grandeur s'approchant de la réalité vécue par la population mais pouvant s'écarter plus ou moins des résultats qu'aurait donnée une interrogation exhaustive de la population. La notion d'intervalle de confiance permet de donner une idée de cet écart qui dépend de la taille de l'échantillon enquêté et de la prévalence du phénomène dans la population. L'échantillon interrogé étant de taille inférieure dans les territoires des Antilles-Guyane que dans la France hexagonale, les intervalles de confiance sont plus importants. Les différences entre les territoires sont considérées comme significatives si les intervalles de la grandeur mesurée ne se recoupent pas.

Intervalles de confiance

L'estimation des intervalles de confiance pour chacune des variables d'intérêt a été réalisée par l'utilisation de la méthode de type « Bootstrap ». Cette dernière est un outil très largement utilisé dans le cas d'une analyse statistique en population infinie, qui est adaptée ici au cas d'un sondage en population finie. Son principe consiste à répliquer l'ensemble de la procédure d'estimation des variables d'intérêt sur un échantillon tiré aléatoirement dans l'échantillon initial et à déterminer l'écart type de la distribution de l'ensemble des estimateurs des variables d'intérêt ainsi obtenus. Afin de vérifier la significativité des intervalles de confiance, la répartition des poids Bootstrap dans chaque strate par rapport à la répartition de l'échantillon initial a été contrôlée : au niveau de la région, la somme des poids Bootstrap est très proche de la somme initiale pour les ménages, comme pour les individus. Enfin, des contrôles simples ont été menés avec les méthodes naïves d'estimation par les intervalles de Wald et Wilson avec correction de la continuité.

6 Des différences significatives

Intervalles de confiance des taux de victimation de vols dans les habitations et des vols avec violence (en %)



Note : Les barres en noir représentent les intervalles de confiance à 95 % des taux de victimation.

Lecture : Le taux de victimation pour les vols dans les habitations est compris entre 11,4 % et 14,9 % en Guyane, significativement différent de celui de France Métropolitaine, entre 5,5 % et 6,2 %.

Source : Enquête Cadre de Vie et Sécurité 2015, Insee.

Insee Service Territorial de Cayenne
CS 36017
97306 Cayenne Cédex

Directeur de la publication :
Didier Blaizeau

Rédactrice en chef :
Béatrice Céleste

Rédactrice adjointe :
Maud Tantin-Marchecler

Mise en page :
DESK (53) www.desk53.com.fr

ISSN : 2417-0771
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Didier E., Névanen S., Robert Ph. et Zauberman R., « La solidité des institutions. Les statistiques de victimation de l'Insee (1996-2006) », Genèses 2009, n° 74, pp. 128-144.
- « La délinquance enregistrée outre-mer : des situations très variées selon les territoires », Interstats Info rapide N° 5, Mai 2016 .
- Launey N., « Les violences faites aux femmes en Guyane », Articles de la Lettre Outre-Mer, Ligue des Droits de l'Homme, Avril 2014.
- Rapport « Évaluation des dispositifs de prévention de la délinquance dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, et de la Martinique, ainsi que dans la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin », Octobre 2014.
- Dang-Vu H., Le Jeannic T., « Femmes agressées au domicile ou à l'extérieur : une analyse des risques », Économie et Statistiques n° 448-449, 2011, pp. 129-157.

